

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, nous le faisons déjà. Je ne pense pas qu'il faille nécessairement faire une enquête publique lorsque quelque chose arrive. Le ministère fait enquête et nous étudions la chose très sérieusement.

* * *

LES AÉROPORTS

LES MOTIFS DE L'ALLOCATION À TILDEN DU CINQUIÈME
COMPTOIR DE LOCATION DE VOITURES AUX AÉROGARES

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question semblable à celle que je lui ai déjà posée le 9 novembre. Les soumissionnaires qui ont obtenu une concession ont le droit de choisir l'emplacement des guichets de location de voiture à l'aéroport selon l'offre la plus élevée reçue et non pas la plus élevée qui a été acceptée. Or, les règlements formulés par le ministre lorsqu'il a fait l'appel d'offres stipulent notamment qu'«une section de comptoir à l'aérogare sera louée aux concessionnaires de voitures de location pour la durée de l'accord, le choix de l'emplacement correspondant aux offres reçues, c'est-à-dire que le plus haut soumissionnaire aura le premier choix, le deuxième soumissionnaire aura le deuxième choix, le troisième aura le troisième choix et ainsi de suite». Les termes n'ont peut-être pas été bien choisis, comme il le prétend, mais j'aimerais lui demander ceci. Après lui avoir lu ses propres mots, je voudrais qu'il me dise, lui, ancien doyen d'une faculté de droit, pourquoi il ne respecte pas ses propres règlements et ne permet pas à Tilden dont l'offre venait au troisième rang, d'avoir le troisième comptoir au lieu du cinquième aux aéroports du ministère des Transports.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens à souligner tout d'abord que, que le député se renseigne dans la presse ou auprès de M. Tilden, ce que je viens de dire à propos de termes mal choisis, n'a rien à voir avec ce que le député vient de rapporter.

Il me paraît parfaitement évident que lorsqu'on dit que le plus haut soumissionnaire recevra le meilleur emplacement, on veut naturellement parler de l'offre la plus haute qui a été acceptée. Seules les offres acceptées comptent. En l'occurrence, je voudrais rappeler aux députés que nous avons mis deux emplacements aux enchères, particulièrement pour les soumissionnaires canadiens, Tilden, en particulier, s'étant plaint, et, du fait de ces appels d'offres, nous avons maintenant deux compagnies canadiennes en deux endroits sur cinq à nos aéroports ainsi qu'un soumissionnaire local qui a fait une offre pour une sixième. Nous considérons que nous sommes tenus de placer les soumissionnaires dans l'ordre où l'offre a été acceptée, et c'est ce que nous faisons. Il me paraît donc inutile de ramener cette question sur le tapis.

M. Horner: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a autorisé l'impression des soumissions. Celles-ci disaient clairement «conformément aux offres

reçues». Si le ministre considère cela comme des termes mal choisis, qu'il s'explique.

● (1430)

Des voix: Il l'a fait.

M. Horner: Je le sais. Il doit justifier que . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Voilà une discussion fascinante mais ce n'est pas le moment. Si le député veut poser une autre question, qu'il le fasse.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je crois simplement qu'il est déplorable qu'un ministre de la Couronne . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, un ancien ministre a déclaré que les Canadiens devraient exercer un contrôle objectif sur les transporteurs privés. Je répète cela pour le bénéfice du ministre. Ma question est la suivante: Pourquoi a-t-il méconnu la page 2 des règlements formulés pour la demande d'offres qui stipule clairement que lorsque plusieurs offres d'un même soumissionnaire sont acceptées, une seule concession sera accordée, correspondant à la meilleure offre du soumissionnaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Vancouver Quadra a la parole.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines si nous pouvons attendre un moment qu'il revienne à sa place.

Une voix: Il est sorti pour faire sa campagne.

M. l'Orateur: Le député d'Egmont a la parole.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE AU SUJET DE L'ATTITUDE
ENVERS LE QUÉBEC—LA CONTRADICTION AVEC LA
DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait à la déclaration que le ministre de l'Expansion économique régionale a faite sur les ondes de Radio-Canada hier soir. Le premier ministre est-il au courant de la déclaration de ce ministre voulant qu'à l'avenir, dans toutes ses décisions à l'endroit du Québec, il devra tenir compte du fait que le gouvernement de cette province a pour objectif la séparation? Le premier ministre est-il d'accord avec cette déclaration ou encore l'a-t-il autorisée? S'il l'a autorisée et s'il en est au courant, nous dirait-il quelles seront les répercussions de cette attitude non seulement pour le ministère de l'Expansion économique régionale mais dans toute l'activité du gouvernement fédéral compte tenu de sa déclaration d'hier qui donne nettement à supposer que notre régime est fédéral et que le Québec est une province comme les autres?